

réunissant les postes de \$1 et la session prendrait fin. Je le répète, ces prévisions de dépenses devraient, j'en conviens, être déferées au comité puis revenir à la Chambre pour y être étudiées pendant les trois jours prévus comme il a été convenu. Je proteste cependant contre un emploi beaucoup plus vaste des postes de \$1 que tout ce que j'ai vu jusqu'ici à la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):
Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion:

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):
Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motions et les bills d'intérêt public.

AVIS DE MOTIONS

LES FINANCES

LES MESURES PROPRES À SUPPRIMER L'INFLATION

M. Ian Wahn (St. Paul's) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier le plus tôt possible l'opportunité d'adopter des mesures propres à maintenir la puissance d'achat de la monnaie canadienne par la suppression de l'inflation.

—Monsieur l'Orateur, cet avis de motion soulève la question du coût de la vie toujours croissant, de la dépréciation de notre monnaie, et de l'inflation. Le coût de la vie est une question qui préoccupe la majorité des consommateurs canadiens, l'inflation et la dévalorisation de notre monnaie inquiètent l'économiste, mais c'est essentiellement la même chose.

Je célèbre en quelque sorte un anniversaire. Je me souviens d'avoir d'abord soulevé la question en 1963, puis d'avoir inscrit une question au *Feuilleton* à ce sujet en 1964, d'en avoir parlé de nouveau en 1966, et voilà qu'en 1969, j'aborde ce sujet une fois de plus. Il y a eu un changement important depuis mon premier exposé de 1963. Le coût de la vie s'accroissait à ce moment-là à un taux légèrement inférieur à 2 p. 100 par année, il augmente aujourd'hui d'un peu moins de 4 p. 100 par année. Mes allocutions de 1963 et de 1966, si éloquentes fussent-elles, n'ont pas, de toute évidence, atteint leur but.

Le coût de la vie a augmenté au Canada, depuis 1949, d'un peu plus de 50 p. 100. Le

pouvoir d'achat d'un dollar aujourd'hui est donc légèrement inférieur à ce que valaient 66c. en 1949. Si j'ai choisi l'année 1949 comme point de comparaison, c'est que, comme les députés s'en souviendront, ce fut l'année où les choses se sont rétablies après la deuxième guerre mondiale. Les prix ont monté en flèche, une fois les contrôles relâchés, à la fin de la guerre. En 1949, ils se stabilisèrent, et ce fut le début de ce qu'on pourrait appeler une inflation déguisée, la hausse variant entre 1 et 2 p. 100 par année.

Je le répète, l'inflation ne rampe plus mais elle galope au taux d'environ 4 p. 100. Comme l'ont signalé de nombreux experts, je sais bien que le calcul de l'indice du coût de la vie ne tiens pas nécessairement compte des améliorations qualitatives. Le coût plus élevé des marchandises est attribuable en partie aux qualités supérieures, aux emballages améliorés et plus soignés et aux frais de publicité. Nous en sommes dédommagés par les émissions de radio et de télévision gratuites et autres choses du genre, mais néanmoins, compte tenu de tous ces facteurs, il n'y a pas de doute que la valeur de notre argent diminue et que le coût de la vie monte.

Ce que je veux souligner, c'est qu'au fond, l'inflation constitue un impôt. La plupart des économistes le reconnaîtront ou, du moins, ils admettront qu'elle a le même résultat qu'un impôt. C'est un genre d'impôt particulièrement irréductible, puisqu'il a le même effet que la taxe de vente à l'égard de tout achat. Autrement dit, maintenant que l'inflation est de 4 p. 100 par année, c'est comme si le gouvernement fédéral établissait une taxe uniforme du même taux sur toute transaction, vente ou achat. La taxe d'inflation est attribuable au fond au gouvernement fédéral, et je crois que chaque gouvernement fédéral devrait s'en tenir responsable. A mon avis, l'inflation devrait être tenue pour un impôt.

Qui perçoit l'impôt de l'inflation? Le gouvernement perçoit, je pense, environ un tiers du coût total de l'impôt de l'inflation au consommateur. Je parle ainsi car, de l'avis général, les gouvernements prennent de nos jours environ un tiers du produit national brut. Disons qu'un tiers de cet impôt prélevé sur tous les achats et toutes les ventes va au gouvernement et présumons qu'il sert à des fins utiles, de sorte que nous ne pouvons trop nous plaindre de ce tiers.

Mais où vont les deux autres tiers? Ils vont à toute société ou particulier qui, prévoyant l'inflation, décide de hausser légèrement ses prix au-dessus du taux inflationniste. Autrement dit, si un médecin ou un homme d'affai-